

LE LABORATOIRE DE LA REPRESSION DES FRAUDES ET DES RECHERCHES INDUSTRIELLES

HISTORIQUE

Le Laboratoire de la Répression des Fraudes et des Recherches Industrielles fut créé par le décret du 5 juin 1887 et portait le nom de Laboratoire de Chimie Agricole et Industrielle. C'était alors l'unique laboratoire de la Régence et il se trouvait, de ce fait, être au service de toutes les Administrations.

Il fut rattaché à la Direction de l'Agriculture lors de sa création, par décret du 3 novembre 1890.

L'arrêté du 24 décembre 1920 changea le nom du Laboratoire de Chimie Agricole et Industrielle en celui de Laboratoire des Services administratifs et de la Répression des Fraudes.

Par décret du 25 février 1923, le Service du Laboratoire fut doté d'une annexe à Sfax qui prit le nom de Laboratoire Régional de Chimie Agricole et de Répression des Fraudes.

Ses attributions furent encore étendues par le décret du 12 août 1938 portant création de trois laboratoires oléicoles de l'Office de l'Huile d'Olive et plaçant ces Laboratoires sous son contrôle technique.

A l'occasion de l'Exercice 1949-1950 du Budget de l'Etat et compte tenu des missions revenant au Ministère du Commerce et de l'Artisanat, le Laboratoire a été rattaché à ce Ministère et a pris l'appellation suivante :

« Laboratoire de la Répression des Fraudes et des Recherches Industrielles ».

BILAN DES ACTIVITES ANTERIEURES

Jusqu'à son rattachement au Ministère du Commerce et de l'Artisanat, l'activité du Laboratoire a évolué dans le cadre de ses anciennes attributions, c'est-à-dire les analyses, en vue :

- de l'application

- du tarif des Douanes,
- des décrets régissant les impôts indirects de fabrication et de

consommation ainsi que ceux réglementant le commerce de l'alcool et des boissons,

— des réglementations de la Répression des Fraudes;
de l'application des cahiers des charges de diverses administrations;

— de la documentation et de l'information du public,

— de l'étude des terres et des eaux,

— de la chimie légale (expertise judiciaire).

Pour répondre à ces multiples demandes, jusqu'en 1938, le Laboratoire comprenait, en plus du Directeur, neuf analystes. Ce personnel était à peu près suffisant pour procéder à l'examen annuel de 10.000 échantillons. Il ne pouvait, néanmoins, consacrer qu'un temps réduit aux recherches portant sur les méthodes d'analyse.

Le graphique ci-contre illustre l'activité analytique du Laboratoire de 1915 à 1949. Il permet de remarquer que la perturbation due à la deuxième guerre mondiale s'est profondément répercutée sur cette activité qui a repris progressivement de 1943 à 1948, date où des travaux importants entrepris dans l'immeuble qu'occupe le Laboratoire, ont entraîné un grand ralentissement.

Les recherches ont porté sur les domaines analytiques, agricoles et industriels. Elles ont permis l'établissement d'un fichier important concernant les eaux et les terres de Tunisie. Plus d'une centaine de travaux scientifiques ont été publiés en Tunisie et dans des revues métropolitaines.

Le fichier des eaux et des terres ainsi que les textes intégraux des travaux de recherches sont tenus à la disposition du public.

REORGANISATION

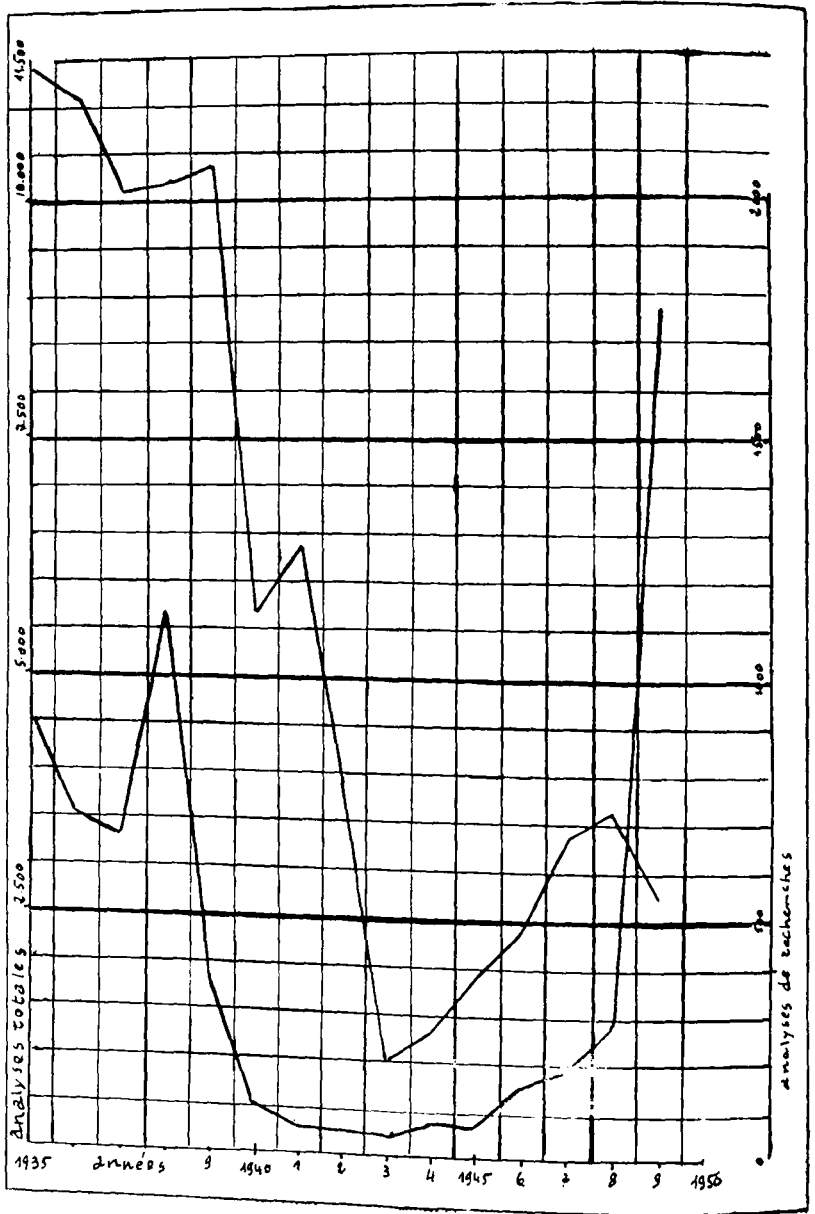
Il est devenu évident que, pour accroître sa prospérité économique, la Tunisie devait non seulement augmenter sa production agricole et minière mais aussi procurer un débouché à cette production par la transformation des matières premières.

La période de guerre avait, du fait de conjonctures propices, permis l'implantation en Tunisie d'industries de transformation et depuis une tendance à l'exportation de produits finis ou semi-finis s'affirme.

Ces industries nouvelles ont à affronter, actuellement, la concurrence aussi bien sur le marché intérieur qu'extérieur. Elles ont donc un besoin vital de suivre de très près le progrès technique.

Par ailleurs, certaines ressources locales — surtout divers sous-produits — sont à ce jour inexploités ou mal exploités, faute parfois d'études techniques suffisantes mais souvent aussi parce que l'initiative privée n'a pas été éclairée sur leurs possibilités.

La réorganisation du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, par la création de son Service des Industries Diverses et le rattachement du Laboratoire, permettra d'aider l'impulsion industrielle



de la Tunisie en la dotant des bases documentaires et techniques suffisantes.

Pour atteindre ce but, il était nécessaire que le Laboratoire soit organisé.

Cette réorganisation a été aussitôt entreprise. Compte tenu des attributions anciennes, l'activité du Laboratoire a été répartie en trois branches :

1°) une branche de recherches analytiques et d'analyses en vue :

- de la Répression des Fraudes;
- de l'application du tarif des Douanes;
- de l'application des décrets régissant les Impôts Indirects;
- de l'observation des normes de l'O.T.U.S.;
- des demandes des particuliers.

2°) Une branche d'études et recherches en vue du développement et du contrôle des industries diverses qui englobent :

- les industries agricoles :
industries des conserves alimentaires,
 - des produits sucrés,
 - des matières grasses,
 - du bois, de la cellulose, du textile, du liège, etc...;

- les industries minérales et organiques :

traitement des métaux,

produits chimiques,

poteries céramiques,

cuirs et peaux, etc...;

3°) Une branche de « Toxicologie » en vue de satisfaire aux demandes d'expertises émanant de l'autorité judiciaire.

L'activité analytique du Laboratoire devenant progressivement normale, il est à prévoir que le nombre d'échantillons soumis à l'analyse ne tardera pas à atteindre et à dépasser à plus ou moins brève échéance celui des trois années précédant la guerre. Il faudra donc compter sur un examen annuel de 10.000 échantillons, au minimum.

Le personnel analyste qui est réduit actuellement à quatre agents ne saurait suffire à cette tâche et son augmentation est prévue, en même temps que la décongestion du Laboratoire de Tunis. En effet, ce nouveau personnel analyste pourrait venir renforcer celui existant au Laboratoire. Il a semblé plus rationnel de rétablir l'annexe de Sfax et de créer une annexe à Sousse qui desserviront ces deux ports, centres industriels et commerciaux.

Les attributions nouvelles dévolues au Laboratoire dans le domaine de la recherche industrielle nécessiteront un personnel important et un outillage coûteux pour la réalisation de l'ensemble du programme. Aussi, pour obtenir un rendement immédiat en fonction des possibilités budgétaires, il a été convenu de procéder par équi-

péments successifs, ou sections, chaque section étant organisée complètement, y compris les essais semi-industriels.

Vu l'importance qu'ont acquis depuis la guerre les industries locales de transformation des produits alimentaires, il a été décidé que la section « Industries des Conserves Alimentaires » sera organisée en premier lieu.

En ce qui concerne la branche « Toxicologie », il est à signaler que, moyennant certaines dispositions permettant un concours en personnel et en crédits, il sera aisé de répondre normalement à toutes les demandes d'expertises émanant des Justices française et tunisienne.

La réorganisation matérielle du Laboratoire, l'adaptation de sa branche « Recherches analytiques et analyses » permettant un contrôle rationnel, le fonctionnement de la section des industries des conserves alimentaires, le renforcement de sa documentation bibliographique, nécessitaient une augmentation de personnel, le renouvellement d'un matériel usé et démodé, l'achat d'appareils nouveaux et des crédits de fonctionnement suffisants.

Pour satisfaire à ces besoins, le Laboratoire a bénéficié à l'exercice 1949-1950 du Budget de l'Etat, d'un crédit de 5 millions de francs qui est, à ce jour, complètement engagé. Il a été demandé à l'Exercice 1950-1951, une nouvelle tranche de 7.700.000 francs qui permettra de faire fonctionner normalement l'ensemble de la branche « analyses » et la section complète des industries des conserves alimentaires.

La première tranche de 5 millions de francs a permis l'achat d'appareils modernes permettant les analyses les plus poussées, des modifications dans les locaux, l'aménagement des annexes de Sousse et de Sfax, l'acquisition d'un nombre appréciable d'ouvrages nouveaux, la constitution d'un fichier documentaire comportant plusieurs milliers de références bibliographiques.

La deuxième tranche de crédit étant mise à sa disposition, le Laboratoire de la Répression des Fraudes et des Recherches Industrielles pourra ainsi que ses annexes, fonctionner sur ses nouvelles bases dès le mois d'octobre 1951.

Les services rendus par le Laboratoire dans le domaine de la Recherche, dans la sauvegarde de la santé publique, dans les transactions commerciales, l'aide apportée aux divers contrôles administratifs et à l'Autorité Judiciaire, ne peuvent évidemment être chiffrés. Néanmoins, la rentabilité effective ou « pour ordre » de cet organisme pourra toujours être assurée par le coût des analyses effectuées.

En effet, si nous prenons pour base l'activité du Laboratoire en 1938, année normale, il nous est possible d'établir le bilan suivant :

BILAN GENERAL

basé sur l'activité analytique normale du Service de Laboratoire

| LABORATOIRES | Nombre d'échantillons | | Coût des analyses par catégorie (3) | |
|------------------|-----------------------|---------|--------------------------------------|-------------------------|
| | Administra- tions | Payants | Administra- tions (pour ordre) | Payants (numéraires) |
| Tunis (1) | 7.041 | 784 | 6.337.000 | 705.600 |
| Sfax (1) | 1.195 | 346 | 1.075.000 | 310.000 |
| Sousse (2) | 600 | 200 | 540.000 | 180.000 |
| Totaux | 8.836 | 1.130 | 7.952.000 | 1.195.600 |
| | | | Service chiffré à | <u>9.147.600</u> |

(1) Statistiques 1938.

(2) Estimation.

(3) Coût moyen de l'analyse d'un échantillon : 900 fr.

Or, les frais annuels de fonctionnement, demandés au Titre I du Budget, s'élèveront à 2 millions de francs et le traitement du personnel de direction, d'analyse et d'entretien s'élève à 3.500.000 fr. environ, soit au total 5.500.000 francs.

Joseph SPITERI,

*Chef du Laboratoire de la Répression
des Fraudes et des Recherches Industrielles.*